

PHOTOSOL INVEST ENERGIE 2009 HOLDING IR

**Donnez de l'énergie à vos impôts dans le solaire
... et déduisez 25% de votre investissement de votre impôt sur le revenu.
(VISA AMF 09-322)**

Date limite de souscription : 15 décembre 2009

Paris le 3 décembre 2009,

Première holding IR animatrice, agréée par l'AMF en date du 6 novembre 2009 dédiée à l'exploitation de centrales photovoltaïque, PHOTOSOL INVEST ENERGIE 2009 propose aux redevables de l'impôt sur le revenu (IR) d'investir dans l'exploitation de centrales photovoltaïque et de bénéficier d'avantages fiscaux significatifs.

Réduction de son IR égale à 25% du montant investi et exonération ISF

L'investissement dans la société PHOTOSOL INVEST ENERGIE 2009 bénéficie en effet d'un dispositif fiscal permettant aux redevables de l'impôt sur le revenu de réduire leur impôt en souscrivant au capital de PME par l'intermédiaire d'une holding.

Sous réserve de conserver ses parts durant 5 ans, et d'investir avant le 15 décembre 2009 dans la société, le souscripteur pourra bénéficier d'une réduction de son Impôt sur le revenu (IR) égale à 25% du montant investi (prime d'émission incluse) dans la société dans la limite de 10 000 euros pour un couple marié et 5000 € pour un célibataire.

De plus, dans le cadre de la loi Dutreil, la valeur des actions détenues sera exonérée d'ISF durant toute la durée de détention : l'économie d'ISF est alors égale au taux d'ISF appliqué au montant d'investissement, renforçant d'autant la rentabilité.

Un investissement adossé à un partenaire spécialisé et reconnu

Une fois les fonds reçus en vertu de son caractère de holding animatrice PHOTOSOL INVEST ENERGIE 2009 investira dans des projets de centrales photovoltaïques développées puis exploitées par PHOTOSOL.

PHOTOSOL, spécialisée dans la création d'installations photovoltaïques au sol ou en toiture, propose une prestation clé en main couvrant la sécurisation des sites propices, le suivi des études en vue de l'obtention des autorisations administratives, le montage du financement, la construction et l'exploitation des centrales.

Les 3 fondateurs de PHOTOSOL SAS, David Guinard, Robin Ucelli et Ivan Bénichou cumulent 20 années d'expérience dans le financement et le développement de projets de production d'électricité, notamment dans le solaire.

PHOTOSOL dispose actuellement d'un portefeuille de plus d'une vingtaine de projets en étude et développement (supérieur à 450 MWc) dans toute la France, sur des sites sécurisés et sélectionnés selon les critères d'exigence du photovoltaïque.

Pour chaque projet, à l'obtention des autorisations, PHOTOSOL créera une Société d'Exploitation PhotoVoltaïque (SEPV) qui portera le projet (investissements, contrat de bail...).

PHOTOSOL INVEST ENERGIE 2009 deviendra actionnaire majoritaire par augmentation de capital de la SEPV, aux côtés de PHOTOSOL qui restera un actionnaire très significatif (~30% du capital), assurant ainsi un alignement d'intérêt dans le succès des projets.

Des perspectives de liquidité pour les investisseurs à 5 ans

A l'issue du délai légal de conservation des participations (5 ans), l'investissement PHOTOSOL INVEST ENERGIE 2009 intègre une liquidité potentielle, puisque l'ensemble du portefeuille sera proposé en priorité à PHOTOSOL en application d'une option d'achat qui lui a été consentie et dont la réalisation s'effectuera à un prix fixé selon une formule (fondée sur la rentabilité de la centrale) autorisant à considérer que le prix devrait osciller entre 120% et 130% de la valeur nominale, montant de la souscription.

Dans ce cas la, la rentabilité nette après déduction fiscale sera selon le modèle cible de rentabilité d'exploitation des sociétés définie par PHOTOSOL INVEST ENERGIE 2009 de 9% pendant 5 ans

En second lieu, dans l'hypothèse où PHOTOSOL n'exercerait pas ou n'exercerait que de façon partielle son option d'achat, les participations seront proposées à des fonds spécialisés dans le domaine de l'énergie photovoltaïque et qui seraient susceptibles d'être intéressés par la globalité des participations, ce qui permettrait de rembourser plus rapidement les souscripteurs.

L'ensemble de ce processus est détaillé dans le prospectus et est disponible sur l'ensemble de la documentation téléchargeable sur le site www.photosol-invest.fr

Un investissement responsable, sécurisé et optimisé

PHOTOSOL INVEST ENERGIE 2009 permet au souscripteur de participer à la croissance d'un secteur en fort développement, soutenu par les pouvoirs publics dont la volonté s'est réaffirmé avec le Grenelle de l'Environnement ou le projet de régionalisation des tarifs de rachat d'électricité le 8 septembre 2009.

Les centrales photovoltaïques permettent de produire une source d'énergie verte et sans nuisance qui offre des atouts inatteignables jusqu'à aujourd'hui :

- l'énergie solaire est gratuite et illimitée : une centrale traditionnelle de 10MwC produira couvrira les besoins de 5000 foyers !
- les émissions de CO2 sont considérablement réduites par rapport aux énergies fossiles : une centrale de 10MwC économisera 1500 tonnes de CO2 par an,
- l'impact visuel est limité, il n'y a aucune nuisance sonore durant l'exploitation,
- le recyclage des composants est une filière qui s'organise rapidement, à l'image de l'association PV Cycle qui recycle gratuitement les modules en fin de vie.

Le photovoltaïque permet ainsi de redynamiser des zones sans autre avenir économique : terrains pollués, friches industrielles, carrières et mines à réhabiliter, parkings....

Retrouvez toute l'information sur www.photosol-invest.fr

Contacts

Investisseurs

PHOTOSOL INVEST ENERGIE 2009

Robin UCELLI

Tél : 01 43 71 89 47

contact@photosol-invest.fr

Médias – Presse

ACTUS FINANCE

Nicolas BOUCHEZ

Tél : 01 77 35 04 37

nbouchez@actus.fr

Le prospectus de PHOTOSOL INVEST ENERGIE 2009 a obtenu le visa n° 09-322 délivré le 6 novembre 2009 par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce prospectus a été complété le 26 novembre 2009 par une Note complémentaire. Le prospectus et la note complémentaire sont mis à la disposition du public sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur le site internet de la société (www.photosol-invest.fr).

L'attention des investisseurs est attirée sur la rubrique « facteurs de risque » du prospectus visé par l'AMF.

Calendrier de l'opération et modalités de souscription

Statut	Société Anonyme faisant offre au public
Réduction de l'Impôt sur le Revenu	25% du montant investi, prime d'émission incluse Titres non éligibles au PEA, ni à la réduction d'ISF au titre de la loi TEPA
Prix de l'action	105€
Dont prime d'émission	5€
Droits d'entrée, frais de dossier...	0%
Droit de sortie	0%
Date limite de souscription	15 décembre 2009, souscription par le biais de Bons de Souscription d'Actions (BSA) gratuits
Durée minimale de détention	5 ans, jusqu'au 1er janvier 2015
Montant maximum annuel de défiscalisation	12 500€ pour un contribuable célibataire, 25 000€ pour un couple marié`
Montant optimal d'investissement	49 980€ pour un contribuable célibataire, 99 960€ pour un couple